



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N° 2014 – 35**

**RATIFICATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SOUS-LOCATION  
N°2013-0069-CO-00-00**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du Musée national Picasso – Paris, notamment le 10° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris,

Vu le contrat de sous-location n°2013-0069-CO-00-00 conclu avec la société LP ART, locataire, en présence de la société Montpar, bailleur, signé le 12 décembre 2013,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Adopte la délibération suivante :

**Article unique**

Ratifie l'avenant n° 1 au contrat de prise à bail d'espaces de réserves pour les collections du Musée national Picasso-Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Le président

Laurent LE BON

